

Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRI des pieds de coteaux des waterings

Commune : LOUCHES (2)

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal par arrêté communautaire n°2022-014 de mise à jour en date du 10 juin 2022  
 Le Président,  
 Ludovic LOQUET

Hauteurs d'eau

Maitre d'oeuvre

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS  
 Direction Départementale des territoires et de la mer  
**APPROBATION**

Echelle: 1/5000

Classes de hauteurs d'eau

Supérieure à 1,5 m	
Comprise entre 1 et 1,5 m	
Comprise entre 50 cm et 1 m	
Comprise entre 20 et 50 cm	
Inférieure à 20 cm	

Éléments généraux

- Mairie
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites de bassin versant
- Bâtiments
- Limites parcellaires
- Surface en eau
- Limites du PPRI de la Hem
- Limites du PPRI du secteur du Calaisis

